

CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Une opération organisée et financée par votre commune



Prévenir la présence de rats et souris

PASSAGE DANS VOTRE COMMUNE

DATE(S) DE PASSAGE : 04 et 05 novembre 2026



Opération réservée aux administrés (hors professionnels).

Vous souhaitez bénéficier de l'intervention ? Inscrivez-vous directement auprès de votre mairie.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

1



INSCRIPTION EN MAIRIE

Signalez votre demande à la mairie afin d'être ajouté à la liste des foyers concernés.

2



LE JOUR DU PASSAGE

Veuillez à rendre accessibles les locaux ou zones concernés par l'intervention.

3



ANIMAUX DOMESTIQUES

Signalez leur présence au technicien et gardez-les sous surveillance pendant l'intervention.

PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE

Le traitement et les produits mis en place sont pris en charge par la commune.

Si nécessaire, le technicien CAMDA pourra imposer la mise en place de postes d'appâtage adaptés.



**En cas de problème ou d'incident,
prévenez votre mairie.**

À RETENIR

L'intervention est coordonnée par votre mairie. Suivez les consignes du technicien lors de son passage.